

ABONNEMENTS
 LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
 LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
 Annonces... 25 c la ligne
 Réclames... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.



L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

| | Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixte | | Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixte | | Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixte | | Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixte |
|------------------------------|---------------|-------------|---------------|------------------------------|---------------|-------------|---------------|------------------------------|---------------|-------------|---------------|-----------------------------|---------------|-------------|---------------|
| Cahors. — Départ. | 5h10 | 12h25 | 5h40 | Monsempron-Libos. — Départ. | 8h44 | 5h19 | | PARIS. — Départ. | 7h45 | 9h40 | | Monsempron-Libos. — Départ. | 7h30 | 9h30 | 5h25 |
| Mercuès..... | 5 28 | 12 47 | 5 55 | AGEN. — Arrivée. | 9 59 | 6 44 | | BORDEAUX..... | 10 30 | 4 30 | | Fumel..... | 7 37 | 9 37 | 5 37 |
| Pernac..... | 5 43 | 1 7 | 6 7 | Monsempron-Libos. — Arrivée. | 10 58 | 5 46 | 11 6 | PÉRIGUEUX..... | 6 50 | 4 45 | | Sturac Touzac..... | 7 50 | 9 49 | 5 53 |
| Luzech..... | 5 53 | 1 20 | 6 16 | BORDEAUX..... | 3 28 | 10 18 | | Monsempron-Libos. — Arrivée. | 8 36 | 5 16 | | Duravel..... | 8 2 | 9 57 | 6 7 |
| Castelfranc..... | 6 10 | 1 43 | 6 37 | RODEZ..... | 9 34 | | | Puy-l'Evêque..... | | | | Puy-l'Evêque..... | 8 11 | 10 6 | 6 20 |
| Puy-l'Evêque..... | 6 24 | 2 2 | 6 49 | AURILLAC..... | 9 42 | | | Castelfranc..... | | | | Luzech..... | 8 44 | 10 32 | 7 2 |
| Duravel..... | 6 36 | 2 14 | 6 58 | VIERZON..... | 7 15 | 12 42 | 7 53 | AGEN. — Départ. | 5h50 | 2h | 3h40 | Parnac..... | 8 55 | 10 41 | 7 18 |
| Soturac Touzac..... | 6 47 | 2 27 | 7 7 | PARIS. — Arrivée. | 12 39 | 4 39 | 3 4 | Monsempron-Libos. — Arrivée. | 7 15 | 2 | 7 31 | Mercuès..... | 9 7 | 10 52 | 7 35 |
| Fumel..... | 7 1 | 2 44 | 7 19 | | | | | | | | | Cahors..... — Arrivée. | 9 25 | 11 8 | 7 54 |
| Monsempron-Libos. — Arrivée. | 7 7 | 2 51 | 7 26 | | | | | | | | | | | | |

Cahors, le 4 janvier 1873.

Les quelques jours de vacances que se donne l'Assemblée nationale, enlèvent à la politique le caractère d'irritation, inséparable de l'examen des grands problèmes qui préoccupent le pays.

Cette période de calme fournit aux ennemis de la Chambre le sujet de déclamations sans valeur, qui tendraient à la présenter comme la seule cause de nos agitations. Est-ce sa faute, pourtant, si les circonstances que nous traversons constituent forcément un état de crise qui ne saurait se dénouer sans orages?

Il est certain que tant que nous nous tiendrons à distance des questions brûlantes, l'esprit public attendra, pour se manifester hautement, l'heure des débats parlementaires qui peuvent hâter leur solution. S'en suit-il que ces discussions ne s'imposent et qu'on puisse indéfiniment les éluder, sans prolonger un provisoire qui ne donne satisfaction à aucun de nos grands intérêts?

C'est donc une erreur ou un mensonge de prétendre que, sans l'Assemblée de Versailles, tout en irait bien mieux pour la tranquillité publique, quand elle seule peut mettre fin à nos angoisses par la vigueur de son attitude devant les passions démagogiques.

Et la preuve qu'on ne saurait rendre ses tendances conservatrices responsables des anxiétés dont nous nous plaignons, c'est qu'à mesure que l'Assemblée a affirmé ses principes et que le gouvernement de M. Thiers a paru se rapprocher de sa politique, il s'est produit dans les fonds publics un mouvement de hausse qu'on a pu considérer comme une manifestation de la confiance du pays.

La démagogie parle d'agitation..... Et qui donc s'est ému, si ce n'est elle, quand le pouvoir a témoigné de ses dispositions énergiques à combattre les agents de désordre? Mais pendant que les perturbateurs donnaient l'alarme, les honnêtes gens se rassuraient et prenaient courage.

Que de nouvelles émotions se produisent encore, à la suite des débats parlementaires, cela est possible. Mais, encore une fois, ce sont là des secousses inhérentes à l'état de transition que nous a fait le 4 septembre.

Les quelques moments de calme apparent que nous laisse la révolution, depuis cette date néfaste, ne sont ni de la confiance, ni un repos réel. On peut les considérer comme la protestation qui suit les accès de fièvre qu'il importe de guérir au plus tôt. Le remède sera peut-être violent; mais parce que l'amputation est douloureuse, faut-il conserver au malade le membre gangrené qui rendrait la mort inévitable?

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 2 janvier 1873.

Les réceptions d'hier ont eu lieu conformément au programme indiqué dans le Journal officiel.

La plupart des députés présents à Paris ou à Versailles, sont venus saluer le président de la République, soit aux réceptions officielles de l'Hôtel de la présidence, soit à la réception du soir à l'Elysée.

Aucun discours n'a été prononcé, mais, malgré la rapidité obligée des réceptions officielles, M. Thiers a échangé des paroles amicales avec les représentants des principales puissances, notamment avec lord Lyons, M. Olozaga, le comte d'Arnim, le comte d'Apponin, M. Nigra, etc.

Les ambassadeurs japonais et birmanes (ces derniers avec leur escorte nationale) se sont présentés avec le corps diplomatique. M. Barthélemy Saint-Hilaire s'est entretenu un instant avec un des japonais qui parlait parfaitement le français. Où avez-vous appris notre langue? lui demanda-t-il. — C'est au Japon, lui a-t-il été répondu.

Il y a eu dîner intime hier à l'Elysée. La réception du soir a été brillante et nombreuse. On y remarquait la plupart des membres du corps diplomatique et beaucoup d'étrangers.

M. de Corcelles a voulu, avant d'accepter le poste d'ambassadeur de France à Rome, se rendre compte par lui-même de notre situation et conférer avec le pape et les hautes influences du Vatican. Il est parti pour Rome vendredi dernier et y est arrivé dimanche. On croit qu'il sera de retour vers la fin de la semaine ou au commencement de la semaine prochaine. Son acceptation est considérée comme probable. Cependant, on assure que plusieurs notabilités catholiques agissent vivement sur lui pour qu'il subordonne son acceptation au rappel de M. Fournier. De toutes façons, il sera peut-être difficile d'empêcher l'incident Bourgoing de devenir l'objet d'un débat parlementaire.

On a déjà annoncé que la question des passeports avec l'Allemagne était résolue. La solution, c'est-à-dire la suppression du passeport obligatoire entre les deux pays sera publiée incessamment au Journal officiel.

Des avis du Japon confirment la nouvelle de la mort du vicomte Daru.

Revue des Journaux

Ordre.

Nous lisons dans l'Indépendant rémois, du 30 décembre, les paroles que M. Jules Simon a adressées officiellement aux professeurs et aux élèves des sociétés l'Ancienne, la Gauloise et la Fraternelle, après leurs exercices gymnastiques et qui se terminent ainsi: « La République est fondée aujourd'hui, et rien ne saurait nous l'arracher. »

« Ces quelques mots, ajoute le journal, furent suivis, il est inutile de le dire, des cris cent fois répétés de: Vive la République! »

Nous n'insisterons pas, l'inconvenance étant manifeste et flagrante, sur le triste spectacle

offert par un ministre de l'instruction publique, lequel s'en va jeter les brandons de la politique au milieu des études des enfants. Comme s'il n'était pas désirable que l'enfance restât en dehors de nos luttes, vouée tout entière aux travaux qui la préparent aux problèmes de l'âge mûr. M. Jules Simon semble attacher plus de prix à faire des brailards de club que des hommes calmes, sérieux et instruits.

Mais le point culminant de cet incident, c'est la provocation adressée par l'un des ministres de M. Thiers à l'Assemblée qui entend maintenir le pacte de Bordeaux, et à la France entière qui n'a pas encore renoncé à l'exercice de ses droits souverains.

La République est fondée, M. Jules Simon? Et par qui donc? Auriez-vous la bonté de nous montrer ses titres? Vous avez été hissé au pouvoir par la poignée de bandits et de criminels qui, le 4 septembre, ont oublié la patrie pour aller à l'ennemi, vous êtes allé au ministère, et vous trouvez que cela suffit?

Rien ne saurait vous arracher la République M. Jules Simon; quoi, pas même le pays tout entier? S'il plaisait à la France, au suffrage de laquelle il faudra bien en venir, de choisir un gouvernement régulier, et si ce gouvernement n'était pas la République, vous refuseriez d'obtempérer à ce choix? Oh! M. Jules Simon, vous vous calomniez gratuitement, vous êtes trop bon citoyen pour vous mettre en révolte contre votre patrie, et le jour où le suffrage universel, où la volonté du peuple, qui est bien quelque chose en définitive, établira un régime régulier, vous l'accepterez, M. Jules Simon, et même vous lui jurerez obéissance et fidélité, comme vous l'avez déjà fait. Seulement vous avez appris au monde la valeur de vos serments; et on les prendra pour ce qu'ils valent.

En somme, il nous paraît difficile que le char de l'Etat continue à cahoter de Thiers en Dufaure, et de Dufaure en Jules Simon. Ou le pacte de Bordeaux est maintenu, ou il ne l'est pas; ou le régime actuel est provisoire, ou il ne l'est pas. Qu'on nous le dise une fois pour toutes, et que l'on sache à quoi s'en tenir.

Tout cela montre plus que jamais combien il importe que la majorité conservatrice prenne un parti, et montre jusqu'où vont ses droits. Est-ce qu'il est possible qu'un ministre proclame des gouvernements à sa guise; est-ce qu'on peut admettre qu'un ministre usurpe sur la souveraineté de l'Assemblée? Est-ce qu'il peut être loisible à M. Jules Simon de déclarer que la République est le régime normal, légal et définitif de la France, si l'Assemblée souveraine déclare que tout ce qui existe est provisoire et transitoire, et que le pays lui-même aura plus tard à statuer sur son gouvernement?

Donc, des actes! des actes! les paroles, on le voit, sont stériles et impuissantes. Le désordre s'accroît; on cherche le pouvoir dirigeant, sans le trouver; et la France flotte à la dérive, vers l'abîme, qui l'attend!

Temps.

L'incident Gramont a fait un nouveau pas. L'ancien ministre des affaires étrangères du

cabinet Ollivier vient d'adresser une lettre à M. le comte Daru, vice-président de la commission d'enquête sur le gouvernement de la défense nationale. Dans ce document M. le duc de Gramont précise ses précédentes allégations sur le concours armé que l'Autriche aurait promis à la France contre la Prusse; il affirme que le 23 juillet, c'est-à-dire après la déclaration de guerre, l'ambassadeur autrichien, M. de Metternich, serait allé le trouver au ministère, et lui aurait remis deux dépêches de son gouvernement portant l'une et l'autre la date du 20 juillet, l'une faite pour la publicité et qui a été publiée, en effet, où M. de Beust posait en principe, la neutralité du cabinet de Vienne, l'autre confidentielle et renfermant la fameuse phrase relative à l'intervention armée de l'Autriche dans le conflit franco-prussien, et dont voici quel serait incidemment le texte: « Veuillez donc répéter à sa majesté (Napoléon III) et à ses ministres que nous considérons la cause de la France comme la nôtre, et que nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible. »

Les assertions de M. de Gramont sont, comme on voit, très formelles; elles appellent la publication intégrale de la pièce diplomatique à laquelle elles sont empruntées et que le révélateur ne peut garder plus longtemps sous le boisseau. L'ancien ministre impérial est encore tenu de faire plus: il doit livrer aussi à la publicité les communications qu'il prétend que le cabinet de Vienne lui avait faites avant la déclaration de guerre.

Patrie.

La sous-commission des Trente a eu avec M. Thiers l'entrevue annoncée. Comme toujours, il n'est rien sorti de cette entrevue. « M. Thiers, au dire du journal officieux le Soir, ne présentant aucun projet, et les membres de la sous-commission n'en ayant pas élaboré non plus, il n'y a eu ni délibération ni discussion. » On a simplement échangé quelques idées. Puis M. Thiers a prié les députés de ne pas lui demander de rendez-vous avant la réunion de l'Assemblée, parce qu'il était trop occupé par les réceptions du Jour de l'An, et la sous-commission a quitté l'Elysée en se demandant sans doute ce qu'elle était venue y faire.

Nous aussi nous pouvons et nous devons nous devons nous demander ce que fait en ce moment M. Thiers, quel but il poursuit en faisant ainsi perdre le temps des représentants et en perdant lui-même le sien dans des conversations oiseuses et sans issue; pourquoi il diffère, retarde et rend plus que problématique une solution qu'il semblait désirer si vivement; pourquoi, après s'être avancé avec tant d'ardeur sur ce terrain constitutionnel, avoir fait des efforts inouïs pour y entraîner les autres, avoir déclaré et déclaré encore qu'il ne pouvait pas marcher dans une autre voie, il se dérobe maintenant, s'excuse, refuse de diriger personne sur la route qu'il prétend avoir découverte; pourquoi, enfin, il se lave les mains de tout ce qui pourra advenir au milieu des complications embrouillées qu'il a seul suscitées.

Pour qui connaît M. Thiers, ses habiletés,

ses fineses et les façons droites et rusées qu'il emploie dans sa politique, il ressort évidemment de cette attitude bizarre au premier abord, et qui même pourrait sembler ridicule aux naïfs, il ressort évidemment une idée qu'après tout il n'est peut-être pas bien difficile de démêler, M. Thiers, la chose est trop claire, n'a, depuis dix-huit mois, qu'une antipathie profonde pour les membres de la majorité; il les a maintes fois placés dans des situations difficiles, il les a compromis aux yeux du pays. Ceux-ci ont fini par se révolter; ils ont tenu tête à M. Thiers, et M. Thiers n'aime pas qu'on lui tienne tête; ils l'ont contraint, en définitive, de gouverner un peu dans leur sens, d'arrêter les Adresses flatteuses pour lui, injurieuses pour l'Assemblée de MM. les conseillers municipaux du radicalisme. Tout cela a vivement mécontenté M. Thiers. Il a paru céder, il ne cède pas, et, plus nous avançons au milieu de toutes ces entraves si répétées et si inutiles du président et de la commission, plus nous lisons tout ce qui s'écrit dans les feuilles officieuses de France et dans certaines feuilles agréables ou salariales de l'étranger, plus nous demeurons convaincus qu'encore une fois M. Thiers veut rendre la Chambre responsable devant le pays des difficultés que lui-même a fait naître, des embarras que lui-même prolonge.

On raconte partout qu'il a dit: « Je veux voir venir ces messieurs. » Et pourquoi veut-il les voir venir? Ces messieurs n'ont pas à venir; ils n'ont qu'à l'attendre, lui. Ces messieurs ne demandaient aucun changement dans la loi politique qui nous régit; ces messieurs n'ont pas de Trouville souillée au centre gauche des projets constitutionnels; ces messieurs n'ont pas déclaré, dans un Message, qu'il fallait faire du définitif. Ils étaient tranquilles chez eux, vous êtes venu les troubler, et vous voulez maintenant les voir venir quand ils n'ont qu'à vous attendre, vous et les projets que vous rêvez, que vous croyez, vous, indispensables et qu'ils croient, eux, singulièrement nuisibles au pays!

Pour notre part, et sans vouloir insister davantage sur cette interversion des rôles que M. Thiers voudrait faire accepter, nous conseillons très nettement à la commission et à la majorité de se tenir sur leurs gardes. Nous ne sommes pas dans le secret des dieux et nous ne savons ce qui se passe à l'Élysée ou à l'hôtel de la présidence, mais nous sommes tentés de croire qu'on y combine quelque machine compliquée contre laquelle la majorité n'aura pas trop de toute son union des derniers temps de toute la perspicacité et de toute la fermeté dont elle a récemment fait preuve, elle n'aura pas trop de toutes ces ressources-là pour se défendre et pour résister aux coups qu'infailliblement on va essayer de lui porter.

Français.

La vraie question politique, à l'heure présente, est de savoir comment la France sera gouvernée d'ici aux prochaines élections générales. Si le gouvernement continuait à tenir une conduite d'équivoque, les radicaux arriveraient inévitablement à reprendre le pouvoir qu'ils ont eu, dans les départements, pendant la guerre, et, à Paris, du 18 mars au 28 mai. Ce serait là la dernière épreuve. Un pays profondément décentralisé comme la Suisse peut passer par le régime des radicaux sans y succomber. En France, dans l'état actuel des choses, avec les Prussiens dans les Vosges et sur la Moselle, nous ne pouvons nous donner le luxe de faire ainsi l'expérience du radicalisme. Cela nous mènerait où la Pologne a péri.

Le dessein de tout effort politique sérieux doit donc tendre à arrêter les progrès du parti révolutionnaire, à prévenir le succès définitif de ce parti. On conçoit facilement qu'une pareille manière de comprendre la question politique ne soit pas du goût de M. Gambetta et que le Français soit l'un des journaux que la République française attaque avec le plus d'acharnement. La colère que nous causons nous est ici la preuve que nos coups ne portent pas tout à fait à faux.

Nous avons eu le malheur de remarquer qu'en France le gouvernement avait, par ses fonctionnaires, une très-considérable action sur les partis, et d'en conclure qu'il fallait que le pouvoir exécutif apportât dans le choix et la direction de ses agents des préoccupations nettement conservatrices. La République française nous répond aussitôt que nous voulons le rétablissement des candidatures officielles.

Les hommes qui régissent aujourd'hui la République française sont bien venus vrai-

ment à parler de candidature officielle. Est-ce que M. Gambetta n'a pas gardé le pouvoir pendant cinq mois, en se refusant obstinément à consulter le pays? Est-ce que, le 31 janvier 1871, M. Gambetta n'a pas rendu le décret qui frappait arbitrairement d'inéligibilité plusieurs catégories considérables de citoyens? Est-ce que M. Gambetta n'a pas menacé la liberté des journaux qui, à Bordeaux, réclamaient les élections, et interdît la publication du décret qui convoquait les électeurs? Est-ce que, partout où les créatures de M. Gambetta gouvernaient les départements, au mois de février, les plus odieuses manœuvres d'intimidation, de corruption n'ont pas été employées par l'administration? Est-ce que M. Gambetta ne reconnaît pas l'authenticité de la dépêche adressée par lui de Bordeaux, le 4 février 1871, au préfet de Tarn, relativement à la candidature de l'amiral Jaurès? Est-ce que, le 3 février 1871, M. Laurier, alors secrétaire général du ministère de l'intérieur, ne télégraphiait pas à M. Marc-Dufraisse, préfet des Alpes-Maritimes, l'ordre de prendre pour candidats officiels M. Gambetta, M. Laurier, ou M. Marc-Dufraisse lui-même? Est-ce que si l'on avait eu en février, à Bordeaux, le loisir d'examiner de près les pouvoirs des députés de la gauche, un grand nombre d'entre eux n'auraient pas été exclus de l'Assemblée où ils siègent aujourd'hui? Si jamais le régime des candidatures officielles pouvaient revenir, M. Gambetta et ses amis auraient perdu le droit de réclamer.

Gazette de France.

La République française, fidèle à ses antécédents, pousse chaque jour M. Thiers dans la voie des violences et des coups d'État. A propos de l'entrevue qui a eu lieu entre le président et les membres de la première sous-commission, la feuille gambettiste s'efforce de prouver que M. Thiers doit résister jusqu'au bout aux vœux de l'Assemblée et se refuser absolument à l'adoption d'une politique constitutionnelle et conservatrice.

Se presser d'Assemblée, recourir à la dictature, rétablir le gouvernement personnel, voilà le rêve que poursuit avec obstination la feuille de M. Gambetta. Dans l'ardeur de son radicalisme, le *moniteur de Longjumeau*, trahissant le fond de sa pensée, va jusqu'à rappeler à M. Thiers les souvenirs du 2 décembre :

« M. Thiers, dit cette feuille, est au palais de l'Élysée. C'est un lieu excellent pour réfléchir aux conséquences fatales des réactions à outrance, des conspirations contre le suffrage universel, des coalitions parlementaires et royalistes. Mais M. Thiers n'a pas besoin d'écouter les tristes souvenirs de l'odieuse passé : il écoutera seulement cette opinion parisienne faite de toutes les voix, de tous les intérêts, si intelligente et si clairvoyante, et qui vaut mieux pour un chef de gouvernement que l'écho de la salle des Tombeaux; et il se décidera enfin à faire passer dans la réalité les promesses et les espérances de son admirable Message, avec le concours et l'appui, non plus d'une majorité royaliste, mais du pays lui-même. »

Rien de plus clair : que M. Thiers se place au-dessus des volontés de l'Assemblée dont il tient ses pouvoirs, qu'il se mette en révolte ouverte contre la volonté de la France exprimée par ses représentants, qu'il écoute « SEULEMENT » ce que la République française appelle l'opinion parisienne, c'est-à-dire cette partie avancée du radicalisme qui a déjà essayé, au 18 mars 1871, de se soustraire par l'insurrection, au gouvernement des « ruraux », l'organe de M. Gambetta lui promet, dans cette tentative, l'appui de ses corréligionnaires politiques. M. Thiers est mis en demeure de préférer les aspirations des radicaux aux vœux de la France, de sacrifier le pays à la petite coterie gambettiste et à de faire passer dans la réalité les promesses et les espérances de son admirable Message, malgré la représentation nationale, avec le concours d'une faction révolutionnaire.

Que M. Gambetta tienne un semblable langage, il n'y a rien là qui puisse surprendre de la part d'un homme qui a perdu jusqu'à la notion du droit, qui ne connaît et n'adore que la force. Il n'en est pas moins triste et instructif à la fois que M. Thiers, qui ne doit sa haute situation qu'à l'aversion du pays pour les radicaux et à la confiance de la majorité, ait relevé à ce point les espérances des « fous furieux », qu'ils osent lui donner publiquement de semblables conseils.

Paris-Journal.

M. Delahaye, fabricant de gants et de bretelles, âgé de quarante-cinq ans, demeurant

à Paris, boulevard de Strasbourg, 65, vient d'être condamné, par le 18^e conseil de guerre, séant à Paris, à deux années d'emprisonnement et à 200 francs d'amende.

M. Delahaye avait affiché à la devanture de son magasin trois placards manuscrits portant ces mots : « Pétition pour chasser les 490 gredins; on signe dans la boutique. »

Les 490 gredins, ce sont les représentants, ô peuple souverain ! c'est la majorité conservatrice du samedi 14 décembre.

M. Delahaye, marchand de gants et de bretelles, pense autrement (si cela s'appelle penser) que les 490 du 14 décembre. Aussitôt, il les proclame gredins, il les affiche gredins, et il excite tout passant à se joindre à lui pour exiger leur tête. Ce qui est respectable, ce n'est pas la majorité de l'Assemblée souveraine, « de l'Assemblée la plus librement élue qu'il y eut jamais » ainsi que l'a proclamé M. Thiers; c'est l'opinion de M. Delahaye, marchand de gants et de bretelles, qui est seule respectable et tous ceux qui ne la partagent pas sont des gredins qu'il convient de jeter dehors. Fût-il seul de son avis, lui seul, c'est assez !

Non content d'avoir aussi bravement manifesté ses sentiments à la devanture de sa boutique, M. Delahaye, que les lauriers de l'Assassin Mégy empêchaient sans doute de dormir, menaçait d'un revolver le commissaire et les agents de police qui voulaient lui faire retirer son affiche séditieuse.

Ce n'est pas les gants et les bretelles qui forment le fond du commerce de ce sieur Delahaye : c'est l'incrédulité, la vanité, l'esprit d'insurrection politique et de maraude sociale. Ce type-là explique le 4 septembre non moins que le 18 mars, en passant par le 31 octobre. C'est le produit de la lecture des mauvais journaux, et de la fréquentation des clubs; c'est l'expression du subalterne niais, ivre d'orgueil, qui s'admire lui-même et qui méprise tous ses chefs.

Les mots caractéristiques abondent dans l'interrogatoire de l'accusé Delahaye. On le voit, c'est lui-même qui l'a déclaré, assidu dans les bureaux du *Siccle*, du *Corsaire*, du *Rapport de la République française*. Il y est allé demander des feuilles de pétition pour la dissolution de l'Assemblée, qui lui ont été accordées. Il se pose, devant le conseil de guerre, en mortel exaspéré par la lecture d'un article conservateur de la *Liberté*. Il déclame, avec une violence que le président du conseil essaye en vain de contenir, contre « cette Chambre qu'on appelle l'Assemblée nationale », contre « ces gens qui s'intitulent représentants de la France » et qui « ne la représentent plus. »

Qu'en sais-tu, ô fabricant de gants et de bretelles ? Mais, le propre de ces sceptiques, c'est de douter de tout, excepté d'eux-mêmes.

Delahaye regrette le temps du siège.

« Pendant le siège, on était moins malheureux, dit-il, que maintenant; au moins alors, on faisait son métier de soldat. »

Faire son métier de soldat, aux yeux de ce gantier exaspéré, c'est toucher trente sous par jour pour ne rien faire, brailler la *Marseillaise* en se rendant aux remparts, la couverture sur le dos et la gourde bien pleine en sautoir; c'est emboîter le pas à la cantinière plutôt qu'à son officier, et prêcher la guerre à outrance en jouant au bouchon. Ah ! mes gaillards ! vous étiez de fiers patriotes et de fiers soldats, en effet ! Plût au ciel que le général Trochu vous eût plus souvent menés au feu ! Je crois que vous y auriez fait bonne figure et que les destins de la France auraient été changés par votre intervention. Il eut pitié de vous et vous épargna. Il vous méprisait trop pour vous offrir l'occasion de traduire vos déclamations en actes. En cela, il eut tort. Mais on sait bien ce que vous auriez fait devant l'ennemi.

Vraiment, tous ces gens-là font la partie trop belle aux bonapartistes ! Dès qu'ils voient quelqu'un prêt à faire son devoir, agent de police, magistrat ou soldat, ils le traitent de *badinguet* ou *badingouin*, ce qui veut dire : bonapartiste, en leur argot. Il n'est rien au monde de plus flatteur pour les bonapartistes. Si quelqu'un doit protester contre ces injures du vocabulaire communard et poissard à la fois, ce sont les gens du parti de l'ordre, qui, n'étant pas bonapartistes, auraient le droit de se plaindre qu'on les oublie dans la distribution de ces insultes qui honorent ceux qui les reçoivent.

Le citoyen Delahaye méritait peu, en lui-même, l'hommage d'un article. Mais il s'appelle Légion.

Ce n'est pas à lui, c'est à tous ses pareils que nous avons consacré les réflexions qui précèdent. Quand ils disent, comme le sieur Delahaye devant le conseil de guerre : « Badinguet est un gredin; qu'est-ce qui a fait la guerre aux Prussiens ? C'est Badinguet et la bande à Piétri. »

Il faut lire : « Delahaye est un gredin; qu'est-ce qui a fait la guerre aux Prussiens ? C'est Delahaye et la bande à Delahaye. » Et voilà pourquoi, en effet, nous avons été si effroyablement brossés.

Les royalistes se battaient pourtant de leur mieux, les impérialistes se battaient, les zouaves pontificaux se couvraient de gloire, et imposaient à M. Gambetta lui-même une admiration dont il s'est repenti plus tard; cependant, les chefs du parti Delahaye dirigeaient cette malheureuse guerre Dieu sait comment ! tandis que les simples soldats du même parti se réservaient pour la Commune. Aujourd'hui, c'est encore eux qui battent en brèche de leur mieux l'ordre représenté par l'Assemblée; ils espèrent faire leur affaire sous le couvert de la République conservatrice, qu'ils changeront bientôt en leur République révolutionnaire, et, en attendant une plus copieuse fusillade, ils braquent un revolver sur l'agent qui vient arracher l'affiche de leurs provocations insensées à la révolte.

Le sieur Delahaye est un bon type de rouge, couvant dans son arrière-boutique, le pistolet au poing, la menace et l'injure à la bouche, l'œuf de la Commune prochaine.

INFORMATIONS

Le projet de la création d'un ministère général de la police pour tout le territoire de la République est en ce moment à l'étude.

On parle de l'arrivée prochaine d'un envoyé du Saint-Père, porteur de dépêches pour Mgr Chigi et d'une lettre autographe du pape pour M. le président de la République.

De nouveau, il est question d'interroger le gouvernement sur les immunités singulières dont continue d'être couvert M. de Rochefort.

Cette fois-ci la chose est sérieuse : le centre gauche songe à se reconstituer.

Une commission a été chargée, à cet effet, de préparer un programme.

En tête de cette commission figure le nom de M. Casimir Périer, et parmi les autres membres qui la composent nous trouvons ceux de MM. Léon de Maleville, Cochery et de Pressensé. Ces trois derniers, il ne faut pas l'oublier, sont au nombre des quinze membres qui, dans la séance du 13 décembre, se sont détachés de leurs amis pour voter avec la gauche pure, dans le scrutin ouvert après le discours de M. Dufaure.

Une double question se pose : Ces messieurs seraient-ils rentrés au giron ?

On le groupe entier qui s'est appelé le centre gauche, songerait-il à les suivre dans l'évolution opérée par eux le 13 décembre ?

Les députés catholiques préparent une interpellation au sujet des derniers incidents, à propos desquels a été donnée la démission de M. de Bourgoing et qui font l'objet du voyage actuel de M. de Corcelles.

Les quarante-six signataires de l'Adresse qui, il y a un an, fut envoyée au saint-père par M. de Belcastel, ont apposé leurs noms au bas de cette demande d'interpellation, laquelle, dit-on, sera développée par M. Andren de Kerdrel.

On dit que, dans quelques quartiers excentriques, les exemplaires du discours de M. Dufaure, dont l'Assemblée a ordonné l'affichage, et qui, hier seulement, ont été apposés dans Paris, devront, sur plus d'un point, être renouvelés.

Une personne qui arrive ce matin de Chislehurst nous confirme les excellentes nouvelles que nous avions reçues l'autre jour de la santé de l'Empereur.

On a reçu hier à Camden-Place, à l'occasion

AVIS.

Il a été perdu, à Cahors, le jour de la foire, sur les Fossés, un Portefeuille contenant la somme de 715 francs en billets de Banque. — La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre au bureau du Journal du Lot. Bonne étrenne sera donnée.

Par décision de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 31 décembre 1872, M. Ieres, inspecteur primaire à Cahors, a été promu de la 3^e à la 2^e classe de son emploi, à partir du 1^{er} janvier 1873.

Un journal de Paris cite un moyen pratique pour combattre les incendies à la campagne. Il existe, dit-il, dans une commune du département de la Marne, une coutume qu'on ne saurait trop recommander à toutes les municipalités.

Il y a, dans chaque maison, un ou plusieurs paniers à incendie, portant le nom du chef de la maison et lui appartenant. Chaque panier revient, tous frais faits, 2 fr. 10. Le feu prend-il quelque part, immédiatement trois cents sceaux remplis d'eau accourent en même temps que les pompes qui entrent tout de suite en fonction.

Les chaînes se forment en un clin d'œil; il n'y a pas besoin d'attendre que les paniers des pompes soient sortis de leurs remises, chargés, voiturés, déchargés, etc.

Nous apprenons, dit la Liberté, que le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Saisy, relative à la mise en adjudication des bureaux de tabacs, sera déposé aussitôt la reprise des travaux de l'Assemblée. La commission est d'avis qu'en principe les bureaux de tabacs doivent être mis en adjudication; mais qu'un certain nombre de ces bureaux resteront à la disposition de l'Etat, pour être accordés à d'anciens militaires chargés de famille dont la pension ou les ressources seraient insuffisantes.

Des instructions récentes du ministre de l'instruction publique recommandent aux recteurs de ne pas recevoir, jusqu'à nouvel ordre, des engagements décennaux contractés en vue de la dispense du service militaire.

De nouvelles formules doivent être dressées en conformité des dispositions de la loi du 27 juillet 1872.

Les jeunes gens qui sont dans le cas prévu par la loi pour un engagement sont donc invités à attendre les nouveaux modèles.

On faisait depuis longtemps, en Angleterre, des expériences pour arriver à faire croiser simultanément sur le même fil télégraphique des dépêches venant de directions opposées. L'on s'était souvent plaint, en effet, d'être obligé d'arrêter un message parce que la voie était occupée. De là une perte de temps immense.

Un ingénieur d'un grand renom et attaché au service de la poste, M. Preece, vient de trancher victorieusement cette difficulté. Après un travail de quinze années, il a trouvé la solution de ce problème, si longtemps cherché. C'est une entière révolution dans la question télégraphique, et le gain du temps devient, par cela même, considérable.

Le Journal officiel vient de publier l'instruction pour l'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 1873 et le programme des connaissances exigées pour cette école.

Les compositions écrites se feront le 3, le 4, le 5, le 6 et le 7 juin, dans les villes où se seront fait inscrire un certain nombre de candidats, et que le Journal officiel fera connaître dans le courant de mai.

A Paris, les épreuves orales commenceront le 21 juillet.

Les époques d'ouverture des examens oraux dans les départements seront ultérieurement fixées par le ministre.

Un avis inséré en août au Journal officiel et publié dans chaque préfecture fera connaître les époques et les villes où auront lieu les examens oraux.

Les cartes-postes seront de deux types différents : Premier type. — Prix, 10 centimes. Ces

cartes sont spéciales pour les correspondances distribuées dans l'intérieur de Paris, c'est-à-dire de Paris pour Paris ou dans la circonscription d'un même bureau.

Deuxième type. — Prix, 15 centimes. Ces cartes sont spéciales pour les correspondances appelées à circuler de bureau à bureau pour la France, la Corse et l'Algérie.

Les cartes-postes doivent contenir au recto le nom et l'adresse exacte du destinataire comme pour les lettres ordinaires.

Le verso seul est réservé à la correspondance, qui, en raison de son caractère ostensible, ne doit contenir « rien de contraire à la morale publique et aux bonnes mœurs. »

FOIRE DE CAHORS DU 3 JANVIER 1873.

La foire a été très belle. 825 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foire, une grande quantité a été vendue au prix de 650 à 1,100 francs la paire; les gras, destinés à la boucherie, se sont vendus de 40 à 42 fr. les 50 kilos, poids vif, 12 chevaux, 8 mulets, 13 ânes: il s'est fait beaucoup d'affaires; 350 cochons gras, ont été mis en vente, une grande quantité a été vendue de 45 à 50 fr. les 50 kilos, poids vif; 360 petits cochons, un grand nombre a été vendu, de 25 à 30 fr., suivant grosseur; 1,200 moutons ont été mis en vente, une partie s'est vendue au prix de 15 à 25 fr. les gras à raison de 70 à 75 cent. la livre, poids vif.

Marché aux grains, 320 hectolitres de blé ont été mis en vente, 279 hectolitres ont été vendus avec une moyenne de 21 fr. 25 cent.; 360 hectolitres de maïs, 248 ont été vendus, avec une moyenne de 11 fr. 20 c.

La foire s'est terminée sans vol ni accident à signaler.

CALENDRIER DU LOT. — JANV.

| JOURS | FÊTES | FOIRES |
|-----------|--------------------|---|
| 3 Diman. | s Tèlesphore. vig. | |
| 6 Lundi. | L'épiphanie. | Lherm, Valroufié, Issendolus, Albas. |
| 7 Mardi. | se Mélanie. | Floressas, Assier, Frayssinet, Gourdon, Lugagnac. |
| 8 Mercr. | s Lucien. | Bretenoux, Lacapelle-Marival, Goujonac. |
| 9 Jeudi. | s Pierre. | Mauroux, Lauzet. |
| 10 Vend. | s Agathon. | St-Chamarant, Boulvé. Lascahanes, Cajarc. |
| 11 Samedi | s Hygin. | |

Pour la chronique locale: A. Layton

Bulletin Agricole

Paris, 2 janvier 1873.

Céréales et farines. — Les affaires sont très-calmes sur les marchés des départements et les cours des blés tendent à fléchir. Les apports de la culture sont plus abondants, surtout en blés de qualité inférieure dont la vente reste difficile, malgré des offres en baisse de 50 c. à 1 fr. sur les cours de la semaine dernière.

Les menus grains sont stationnaires: les seigles de 16 fr. 50 à 17 fr. 25, orges de 17 à 19 fr., avoines de 15 fr. 75 à 17 fr. les 100 kilos.

La meunerie se décide à faire des concessions et les prix des farines sont en baisse de 1 fr. par sac, elles sont payées aux cours extrêmes de 40 à 45 fr. les 100 kilos.

Sur nos places maritimes la tendance est toujours très-calme. Nantes ne varie pas. Bordeaux reste bien tenu aux cours précédents.

A Marseille quelques petites demandes ont donné un peu plus de fermeté aux cours.

Bourse de Paris.

Paris, 4 janvier 1873, soir.

| | |
|--------------|-------|
| Rente 3 p. % | 53,30 |
| — 4 1/2 p. % | 78,00 |
| — 5 p. % | 87,35 |
| — 5 p. % | 85,17 |

Dernières nouvelles

Le gouvernement sera très certainement interrogé au sujet du singulier discours prononcé à Reims, par M. Jules Simon.

Plusieurs membres de la commission des Trente ont à cet égard, déjà exprimé leur opinion et ne se sont point ménagés de la faire connaître à M. Thiers.

On dit M. le président de la République moins que satisfait du nouvel embarras que lui causent les imprudentes paroles de M. Simon, celui des ministres cependant « auquel il se plaisait à reconnaître le plus de sens politique. »

On parle de la prochaine réunion à Versailles de tous les généraux pourvus de grands commandements: généraux Ducrot, Chanzy, Bourbaki, etc.

Ces messieurs seraient appelés à donner un dernier avis sur la question, non encore résolue, de la création définitive des camps militaires, jusqu'ici provisoirement établis.

La première sous-commission de la commission de Trente, se réunit demain dimanche, chez le duc de Broglie.

On n'a pas encore reçu au ministère des affaires étrangères, l'avis que M. de Corcelles ait accepté le poste d'ambassadeur à Rome.

Annonces

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neufvues-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

ÉTRENNES! ÉTRENNES!

LA CHASSE ILLUSTRÉE

JOURNAL DES CHASSEURS

ET LA VIE A LA CAMPAGNE

(6^e ANNÉE 1873).

Près de 200 magnifiques gravures par an et plus de 600 pages d'impression, voilà ce qu'offre le triple journal pour la modique somme de 20 francs par an. A ce prix on peut se procurer un exemplaire broché de chacune des cinq années parues (un exemplaire richement relié: 25 fr.)

Les plus grands artistes européens et les écrivains cynégétiques les plus compétents collaborent à la Chasse illustrée, le seul journal de chasse, pêche et acclimatation que nous possédions en France.

Pendant l'année 1873 il publiera, entr'autres nouvelles et études cynégétiques:

Braconniers et contrebandiers, par M. P. VIALON; La Grande vénerie, par MM. DE CHERVILLE, DE LA RUE, MARTINUS, H. PINEL, H.-E. CHEVALIER, etc.;

L'équipement de chasse, par M. DE LA BLANCHÈRE,

Et divers articles de chasse, pêche, voyages et acclimatation ses rédacteurs ordinaires: MM. de Trégozin, Clérault, Renaud, Ch. Diguët, Ch. Dubois de Gennes, E. Gayot, E. Bellecroix, A. Orain, P. Chapuy, commandant Garnier, commandant Bouyer, commandant Duhoussot, F. Pharaon, F. Herpin, comte de Orestis de Castelnuovo, P. Desjardins, H. Pinel, de Guizelin, H. de Grandjean, baron Tomenlow, A. de Brévans, etc.

Abonnement: 4 an. 20 fr.
— 6 mois. 10 fr.
— 3 mois. 5 fr.

S'adresser, pour tout ce qui concerne l'Administration à M. Alfred Didot, directeur de la Chasse illustrée, maison Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris.

Un numéro spécimen est expédié gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVIÉRA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

du premier de l'an, d'innombrables témoignages de respectueuse sympathie arrivant non-seulement de la France, mais de toute l'Europe.

Maintenant, et à propos de Chislehurst, rendons à l'administration actuelle des télégraphes la justice qui lui est due.

Les dépêches télégraphiques que nous recevons de Camden-Place nous arrivent avec une exactitude et une rapidité remarquables.

(Ordre).

Chronique locale et méridionale.

Une circulaire aurait été envoyée par M. de Goulard, ministre de l'intérieur, à tous les préfets, pour les inviter à veiller à ce que les maires procédaient à la révision des listes électorales dans la période qui doit s'écouler du 1^{er} janvier au 31 mars 1873.

Le Journal officiel a promulgué, lundi, la loi portant fixation des dépenses et des recettes de l'exercice de 1873 votée le 20 décembre et tous les états annexés à ladite loi.

On assure que le nombre des maires s'étant refusés à placarder le discours de M. Dufaure ne dépasse pas 20. — Ils auraient été d'ailleurs destitués.

On a vu que certains conseillers généraux croient faire merveille en déclinant les devoirs que leur impose la nouvelle loi sur le jury.

Un ministre ne voyant là qu'une manœuvre en vue de futures élections, aurait, assure le Courrier de France, déclaré qu'il fallait intervenir en rappelant ces conseillers à la loi.

Il est question d'un projet qui aurait pour but une réglementation à nouveau de l'exercice du droit de pétition, au principe, duquel il n'est nullement question de toucher, mais dont certains abus seraient l'objet d'une surveillance et d'une répression particulière surtout en ce qui touche la simulation des signatures et leur apposition par des individus notoirement incapables de faire acte de volonté consciente. Le projet serait déposé dans les premiers jours de la reprise des séances.

Le ministre de l'instruction publique supprime dans l'enseignement des lycées le Conciones, le Narrationes, et les recueils d'Excerpta.

Il vient d'adresser à ce sujet aux recteurs d'Académie une circulaire explicative.

Dans les premiers jours de février, les médecins militaires commenceront leurs visites des volontaires d'un an, ce qui indique que cette catégorie du contingent sera appelée vers la fin de ce mois. Les instructeurs donneront d'abord les premiers éléments de l'instruction à ces engagés, après quoi ils se tiendront, pendant les derniers mois de l'année, à la disposition du reste du contingent.

L'Officiel publie un décret affectant au soulagement des Alsaciens-Lorrains demeurés Français, les sommes versées au Trésor pour la libération du territoire, qui ne seront pas réclamées avant le 31 janvier 1873.

CONTRIBUTIONS SUR LES CHEVAUX ET VOITURES.

Les personnes qui possèdent des chevaux et des voitures imposables aux termes de la loi du 23 juillet 1872, doivent en faire la déclaration aux mairies avant le 16 janvier.

Les taxes seront doublées pour les chevaux et les voitures qui n'auront pas été déclarées dans le délai fixé ou qui auront été déclarés d'une manière inexacte.

On croit devoir signaler aux contribuables, au point de vue de leur intérêt, la nécessité de compléter ou de modifier, s'il y a lieu, leurs déclarations antérieures pour les mettre en harmonie avec la législation actuelle.

ETRENNES 1873

GRAND ÉTABLISSE^{MT} DE PHOTOGRAPHIE

rue de la Mairie, maison Nouyrit, à Cahors

M. Gustave KOLB, père

Ex-Photographe, à Strasbourg

n'ayant pas voulu perdre sa qualité de Français, a quitté l'Alsace par suite de l'annexion.

Il a l'honneur de prévenir le public qu'il peut satisfaire aux commandes qui lui seraient faites, pour la Photographie en tout genre et de toutes grandeurs.

Il espère acquérir à Cahors, la confiance dont il jouissait, depuis plusieurs années, à Strasbourg.

1873

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT
DU LOT



EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton.

A vendre en bloc ou en parcelles à jour de suite ou à échanger.

LE JOLI DOMAINE DE VENTALOYS

Situé dans les communes de Sainte-Croix et Montcuq, à 4 kilom. de cette dernière ville.

Cette propriété est pourvue d'un petit château agréablement situé et d'autres bâtiments servant à l'exploitation rurale. Contenance totale : 50 hectares, dont la majeure partie en terre labourable et prairies de très bonne nature, et le restant en vignes et bois.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à MM. Gervais Boursiac, propriétaire, Agent d'affaires, demeurant à Moissac, et Castagné, Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront sur les lieux le Dimanche 8 décembre courant et jours suivants.

On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.



Mal de dents

Guérison instantanée par la Pyrèthrine Lahaussais.

1 franc 50 le flacon,

Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien ; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

LIVRES ET ALBUMS POUR ÉTRENNES EN VENTE AUX BUREAUX DE L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

PARIS, RUES DE VERNEUIL, 22, ET DE RICHELIEU, 60.

La Nature chez elle, par TAÉOPHILE GAURIER, son dernier ouvrage, chef-d'œuvre de l'illustration, d'art et de typographie, orné de 37 eaux-fortes de K. Bodmer, in-4° colombier grand luxe..... 20 fr.
Album portefeuille, de K. BODMER, 20 eaux-fortes splendides, fr. grand raisin sur ehiae..... 50 fr.
Les douze mois, dernière œuvre de GAYARNI, par THÉOPHILE GAURIER, fr. gr. aigle, doré..... 8 fr.
Par-ci, par-là, et phisnomies parisiennes, 100 sujets par GAYARNI, in-4° col., doré..... 20 fr.

La Guerre illustrée et le Siège de Paris, gr. in-4°, 560 p., relié et doré 45 fr. 50
Les tomes 56 et 57 de l'Illustration, réimpression contenant toute l'histoire de la guerre, broch. 24 fr., reliés 30 fr.
Paris incendié, histoire de la Commune, par livraison, dont la dernière paraîtra en janvier, 75 cent. la livraison; les quinze par souscription..... 40 fr.
Paris incendié est offert gratuitement aux Souscripteurs d'un an d'abonnement à l'Illustration.

ABONNEMENTS A L'ILLUSTRATION : 3 MOIS, 9 f. — 6 MOIS, 18 f. — 1 AN, 36 f. (port en sus p. l'étranger)
Les Abonnements à l'Illustration sont reçus chez tous les Libraires, ainsi que par les Directeurs des postes d'Italie et d'Allemagne. — Les demandes d'ouvrages ou d'abonnements envoyées directement à M. AUGUSTE MARC, directeur de l'Illustration, rue de Verneuil, 22, à Paris, doivent être affranchies et contenir une valeur réalisable sans frais.

INDISPENSABLE EN HIVER !
Lait d'Iris L. T. Piver *
POUR LES SOINS DE LA PEAU
LA FRAICHEUR ET LA BEAUTÉ DU TEINT



SEUL VÉRITABLE SAVON
AU SUC DE LAITUE
LE MEILLEUR DES SAVONS DE TOILETTE
L. T. PIVER, inventeur.

ENTREPOT GÉNÉRAL :
10, boulevard de Strasbourg, 10
PARIS

GRAND SUCCÈS
LA VELOUTINE
est une poudre de riz spéciale
préparée au bismuth,
par conséquent d'une action
salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible ;
aussi donne-t-elle au teint une
fraicheur naturelle.

CH. FAY
Parfumeur, rue de la Paix, 9.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, angore, catarrhes du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.
HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Celestins.
Administration de la Cie concessionnaire :
PARIS, 24, boulevard Montmartre.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par J.-P. LAROSE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompt et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.
Prix de la boîte : 1 fr. 50.
Dépôt à Paris, 26, r. N.-des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

ROZIÈRES

COIFFEUR — PARFUMEUR
CAHORS.

ÉTRENNES RICHES
BONBONS EXTRA-FINS GARANTIS, MARRONS GLACÉS.
CARTONNAGES ET JOUETS D'ENFANTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Commune de Montcuq.

ADJUDICATION
DU

DOMAINE

DE
CAVENSAC

Le Maire de la commune de Montcuq, fait savoir que, le Dimanche 26 janvier 1873, à trois heures du soir, il sera procédé à la Mairie de cette commune, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur du domaine de Cavensac, légué par la famille de Peniet à la commune de Montcuq, pour servir à la fondation d'un Hospice dans cette ville.

La vente aura lieu en trois lots.
La mise à prix, montant de l'estimation faite par l'expert nommé par M. le Préfet, est fixée ainsi qu'il suit :

2^{me} Lot..... 13,966
3^{me} Lot..... 7,370

Total... 63,496

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie, où il en sera donné connaissance aux personnes qui le requerront, tous les jours non fériés, de dix heures du matin à midi, et de deux heures à quatre heures du soir.

Fait à Montcuq, le 17 décembre 1872.

Le maire de Montcuq,
IRISSOU.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes et
Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange
après les repas, on digère toujours très-bien. Un
seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

A LA PROPRIÉTÉ.

Placement avantageux des vins et alcools, en s'adressant à MM. A. Lamotte et C^e, négociants et commissionnaires 27 et 58, port de Bercy à Paris, déjà entrepositaires de récoltes de 3 châteaux du Midi. Entrepôt succursale à Arceuil, grande rue. Avancés sur marchandises; 400/0 du montant de l'expédition quel qu'en soit le chiffre. Bénéfice de l'intermédiaire réalisé par le propriétaire.

PHOTOGRAPHIE HONORÉ

Le sieur BONNEMER, successeur,

ex-opérateur de la maison LEJEUNE, Paris.

La clientèle de la maison Honoré, est informée, que dès ce jour, M. BONNEMER a pris la direction des ateliers. Les personnes pourront se procurer dans cet établissement des portraits photographiques rivalisant avec ceux des premiers ateliers de la Capitale.

Les Emaux photographiques vitrifiés cuits au feu, sont recommandés, ainsi que les grands portraits; spécialité de portraits-cartes émaillées, reproductions.

Six mille clichés de la maison HONORÉ, sont conservés.

(Boulevard sud, près la Mairie, Cahors.)